ISSN 0980-8507

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LORRAINE

Bulletin n° 14 du 18 juin 1996

GRANDES CULTURES

Pyrale du maïs : Dates de traitement.

Maïs

Pyrale

La sortie des premiers papillons devrait se produire en fin de semaine ou début de la prochaine.

Les agriculteurs qui souhaitent protéger leur maïs (voir notre bulletin n° 13 du 11 juin) ont le choix entre deux stratégies :

- Lâchers de trichogrammes (TR 16)

Ce traitement biologique consiste à effectuer deux lâchers espacés de 10 à 12 jours, soit 600 capsules/ha (ou environ 300 000 trichogrammes). Au premier lâcher, qui devrait se situer vers le 25-30 juin, on épand 200 capsules/ha. 10 à 12 jours plus tard : 400 capsules. Cet épandage se fait manuellement à raison d'un passage tous les 26 rangs et d'un jet de capsules tous les 6 à 7 pas. Il suffit de 15 à 20 minutes pour traiter 1 ha.

Se rapprocher de vos fournisseurs pour obtenir les capsules qui doivent être mises en place dès réception du produit, le soir de préférence (après 17 heures) en évitant les expositions prolongées au soleil.

- Traitements chimiques

Ils doivent être effectués lorsque le vol des papillons est à son maximum. Cette année, si les conditions de températures restent normales dans les prochaines semaines, ils devraient se situer entre le:

- 3 et 8 juillet dans le sud-ouest meusien.
- 5 et 12 juillet dans la majorité de la Lorraine
- 10 et 17 juillet dans les secteurs plus tardifs tels que nord Lorraine, plateaux du Barrois et Haye, Vosges.

Si des changements intervenaient dans les jours à venir, de nouvelles précisions vous seraient données dans nos prochains bulletins.

Ne pas oublier que les traitements sous forme liquide peuvent éventuellement favoriser la multiplication des pucerons.

Colza

Alternaria

Les risques de développement de la maladie sont de plus en plus improbables et ne pourraient intervenir qu'en fin de cycle du colza.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51



ABONNEMENT ANNUEL 350 F

Imprimerie de la DRAF - Directeur-gérant : D. VERBEKE - Publication périodique CPPAP N° 2011 AD - Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation - ISSN 0980 - 8507